



Représentation permanente de la Belgique auprès des Nations Unies et auprès des institutions spécialisées à Genève

**WG UPR 25 – Soudan**  
***Intervention de la Belgique***  
4 mai 2016

**Monsieur le Président,**

La Belgique souhaite la bienvenue à la délégation du Soudan et lui souhaite plein succès dans l'exercice de ce second Examen période universel. Mon pays prend note avec satisfaction de certains développements positifs intervenus au Soudan depuis le dernier EPU. Il s'agit entre autres de la mise sur pied de la Commission nationale des droits de l'Homme et de l'adoption récente de la loi sur la transparence, l'intégrité et la lutte contre la corruption de 2016. Il convient aussi de saluer la modification de la loi électorale augmentant le quota des femmes au Parlement tout comme la réforme du Code pénal ayant érigé le harcèlement sexuel comme infraction et faisant la distinction entre les délits de viol et d'adultère.

Dans le domaine des droits des femmes, des efforts importants devraient cependant être encore entrepris pour que les femmes puissent effectivement jouir et exercer sans discrimination les mêmes droits que les hommes. Des mesures énergiques supplémentaires devraient aussi être prises pour que les institutions et la société dans son ensemble prennent mieux en charge les problèmes spécifiques auxquels elles font face. Dans les zones de conflit, il y a lieu de regretter que les femmes demeurent également – avec les enfants – les premières victimes des violations du droit des conflits armés et du droit humanitaire commises par les groupes armés ou les forces loyalistes.

Par ailleurs, la Belgique est profondément préoccupée par les rapports faisant état d'intimidations, d'harcèlement et d'entraves à l'égard des défenseurs des droits de l'Homme et d'autres membres de la société civile. Elle souhaiterait encourager les autorités soudanaises à lever toute restriction, y compris lorsque celles-ci interviennent dans le cadre des mécanismes des droits de l'Homme de l'ONU.

Pour conclure, ma délégation souhaite formuler les recommandations suivantes :

- R1** Signer et ratifier la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes;
- R2** Renforcer la sensibilisation du grand public, des services de sécurité et de l'administration de la justice concernant la violence domestique, les violences sexuelles et les mutilations génitales féminines, notamment à travers des formations et le lancement de campagnes de sensibilisation et d'information;
- R3** Mettre en place un moratoire sur les exécutions et réduire le nombre de crimes passibles de la peine de mort.

**Je vous remercie Monsieur le Président.**

\*\*\*